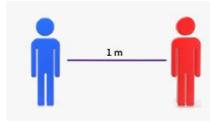


DISPOSITIF DE REOUVERTURE DE L'ÉCOLE MARCEL AYMÉ



Le présent dispositif de réouverture de l'école Marcel Aymé constitue une application locale des consignes du Rectorat en date du 30 avril 2020 relatives aux modalités de réouverture (sécurité sanitaire, organisation pédagogique ...) et du « *Protocole sanitaire de réouverture des écoles maternelles et élémentaires* » publié par le Ministère de l'Éducation Nationale le 3 mai 2020.

Les locaux et mobiliers font l'objet d'un nettoyage/désinfection par la commune (cf notamment p°14 et suivantes du protocole sanitaire). L'approvisionnement en savons, essuie-mains (enfants), solutions hydro-alcooliques individuelles et collectives, désinfectants et masques (adultes) est également assuré (cf p°11 du protocole sanitaire). Une signalétique va être apposée (plan d'accès, consignes sanitaires ...). Le service de garde des enfants des publics prioritaires activé depuis le début du confinement est maintenu jusqu'au lundi 11 mai inclus.

Les dates et horaires de rentrée, ainsi que la composition nominative des groupes d'élèves, vont être communiqués aux parents d'ici demain vendredi 8 Mai par les enseignants (après validation par l'Inspectrice de l'Éducation Nationale) sur le principe suivant défini au plan national :

- École maternelle : Grande Section le mardi 12 mai, Petite et Moyenne section le jeudi 14 mai ;
- École élémentaire : CP et CM2 le 12 mai, CE1-CE2-CM1 le 14 mai

A ce jour 264 élèves sont inscrits pour un retour à l'école, soit 74 % des effectifs de l'école.

Sur instructions du Recteur d'Académie, le fonctionnement alterné entre jours de classe et jours de travail à la maison est organisé. Les élèves sont ainsi répartis par les enseignants de chaque classe en deux groupes :

- Le groupe A : classe à l'école lundi & mardi
- Le groupe B : classe à l'école le jeudi & vendredi

Ces groupes d'élèves en présentiel à l'école seront limités à :

- 15 élèves en élémentaires ;
- 10 élèves en maternelle.

Dans certaines classes, suivant le choix des familles, si le nombre d'élèves ne dépasse pas 15 élèves en élémentaire et 10 en maternelle, l'accueil des élèves tous les jours scolaires (lundi, mardi, jeudi et vendredi) pourrait éventuellement être réalisé ultérieurement (répartition par l'Éducation Nationale).

Pour les jours où les élèves ne seront pas accueillis en présentiel (ex : le jeudi et le vendredi pour un élève du groupe A qui vient à l'école lundi et mardi), la continuité pédagogique sera assurée à distance :

- à la maison (comme lors du confinement) ;
- en étude à la maison de l'enfance et dans la salle informatique pour les enfants des publics prioritaires (soignants, pompiers, gendarmes, policiers & désormais enseignants, professionnels de l'enfance).

Suivant nos capacités de surveillance et de locaux, les enfants de la « 2^{ème} ligne » (agriculteurs, employés dans le secteur de l'alimentaire), mais aussi éventuellement les familles mono-parentales, marins embarqués ... pourraient également être accueillis en étude (renseignement auprès de Léo Lagrange pour examen au cas par cas).

Il n'est pas envisagé d'accueil pour d'autres activités (sportives, culturelles ...) compte-tenu de la mobilisation des locaux et encadrements pour les apprentissages scolaires et des contraintes sanitaires (ex : interdiction des jeux de ballons – cf protocole sanitaire p°25).

Compte-tenu des difficultés particulières pour le respect des gestes barrières, de la problématique de la sieste et de l'interdiction d'accès aux bâtiments pour les parents (p°24 du protocole), les enfants de Toute Petite Section ne seront pas accueillis à l'école Marcel Aymé (exception : les enfants des personnels prioritaires).

Horaire	Objectifs ou principes directeurs	Mesures concrètes
Avant d'aller à l'école	Chaque famille équipe son enfant du matériel dont il aura besoin sur l'ensemble de la journée de manière à ce qu'il soit le moins possible en contact avec du matériel touché ou préparé par d'autres adultes.	<p>Prise de température quotidienne de votre enfant (idem pour les encadrants).</p> <p>En cas de symptômes ou de suspicion de fièvre +37,8°C → pas d'école.</p> <p>Les parents donneront à leur enfant comme pour une sortie scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des mouchoirs en papier - l'ensemble du matériel scolaire (stylo, cahier ...) pour les élémentaires - de quoi s'occuper individuellement pendant les récréations et le périscolaire (BD, jeu individuel, crayons de coloriage ...) - un panier repas (eau + repas froid+ verre + assiette + couvert + sac poubelle + gouter si périscolaire le soir dans sac isotherme si possible) - à partir du CP, si la famille le souhaite, elle peut munir son enfant d'un masque (port du masque déconseillé en maternelle sauf pb médical – p°7 du protocole sanitaire) <p>Passage aux toilettes à la maison avant le départ à l'école</p> <p> limiter le temps d'arrêt sur le parking et sur le parvis.</p>
Accueil périscolaire du matin (7H – 8H45 environ)	<p>Dans la mesure du possible, un élève passera la journée entière avec les seuls camarades de son groupe et/ou de sa classe pour limiter les risques de propagation (limitation du brassage ; stabilité des groupes p°7 du protocole sanitaire).</p> <p>Sont accueillis uniquement les élèves qui ont classe ce jour (sauf public prioritaire).</p>	<p>L'arrivée des enfants à la maison de l'enfance s'effectue par plusieurs entrées afin de respecter la distanciation physique (marquage au sol).</p> <p>Entrée des parents limitée au sas pour les maternelles.</p> <p>Lavage des mains à l'arrivée.</p> <p>Chaque élève est orienté immédiatement dans la salle de la maison de l'enfance dédié à son groupe.</p> <p>A l'approche de l'heure de début des cours, les animateurs conduisent chaque groupe dans sa classe (utilisation du couloir de maternelle et utilisation de la galerie). Départ échelonné vers l'école.</p> <p>Nettoyage des mains à nouveau en fin de périscolaire dans la maison de l'enfance.</p> <p>Désinfection + aération des locaux (10 min) de la maison de l'enfance par les animateurs. Prise en compte des consignes sanitaires notamment p°16</p>
Arrivée directe (enfant qui ne fréquente pas l'accueil périscolaire)	Privilégier l'entrée en classe par plusieurs accès pour réduire les flux. Les parents ne pourront pas entrer dans les bâtiments (protocole sanitaire p°24 et 32).	<p>Elémentaire :</p> <p>Classe de Mme Travert : accès par l'issue de secours qui donne sur le petit chemin</p> <p>Classe de Mme Colin : accès par l'issue de secours qui donne sur le parking derrière l'école</p> <p>Classe de Mme Etienne : portail vert situé le long du petit chemin</p> <p>Classe de Mr le Bivic, Rebuffat et Mme Raphalen : accès cheminement</p>

		<p>tracé au sol</p> <p>Classe de Mme le Deun : accès par le hall</p> <p>Classe de Mme Kermaïdic : accès par l'issue de secours qui donne à côté du hall (à gauche)</p> <p>Maternelle :</p> <p>Suivre les cheminements tracés au sol qui mènent à chaque classe</p> <p>Accueil par un adulte pour les classes de Mme Belec et Mme Laot à l'entrée de la nouvelle porte qui donne sur la cour (arrivée portillon près de la salle omnisport).</p>
Organisation de la classe en élémentaire	Classe limitée à 15 élèves	<p>Chaque élève n'utilise que sa table, celle-ci étant éloignée du bureau du professeur et de celle des autres élèves d'au moins un mètre.</p> <p>Les tables excédentaires sont retirées (p°10 et 28 du protocole ; 50 m² permet d'accueillir 15 enfants + l'enseignante).</p> <p>Les récréations seront échelonnées suivant un planning défini par les enseignantes. Les élèves seront répartis dans la cour (+ éventuellement salle omnisports et/ou espace jeunes). Ni jeu de ballons, ni jeux de contact. Lavage des mains en fin de récréation.</p>
Organisation de la classe en maternelle	Classe limitée à 10 élèves	<p>En maternelle, les tables excédentaires sont retirées.</p> <p>Les jeux pouvant être manipulés à plusieurs seront retirés (poupées, dinettes ...). Les quelques jeux maintenus sont désinfectés régulièrement après chaque usage (Cf p°26)</p> <p>Les récréations seront échelonnées suivant un planning défini par les enseignantes. Les élèves seront répartis dans la cour et surveillés par les enseignantes (+ éventuellement salle omnisports et/ou espace jeunes). Ni jeu de ballons, ni jeux de contact. A l'issue de la récréation, les ATSEM effectuent une désinfection du matériel touché. Lavage des mains de retour en classe.</p>
Déjeuner	Eviter le croisement et le rassemblement des élèves au restaurant scolaire en organisant le déjeuner dans la classe avec un panier-repas froid fourni par la famille (p°35 du protocole sanitaire)	<p>Lavage des mains avant et après le repas (protocole p°35).</p> <p>Afin d'encadrer le déjeuner et la récréation de ces 14 groupes d'élèves (14 classes), 8 enseignants ont pu s'organiser pour compléter la surveillance réalisée par les agents municipaux et animateurs (contrat de travail proposé par la commune aux enseignants de 12H à 13H30). Ce volontariat est à saluer compte-tenu de leur charge de travail (enseignement à la fois en présentiel et à distance).</p> <p>La solution du panier-repas froid avec couvert fourni par les familles, bien que contraignante pour les familles, permet de limiter le risque sanitaire. Ni frigo, ni micro-ondes, ni vaisselle. A 12H, les parents viennent chercher leurs enfants là où ils les ont déposés.</p> <p>Désinfection + aération des locaux (10 min) avant reprise des cours.</p> <p>Les enfants qui ne déjeunent pas à l'école seront repris par leurs parents dans des conditions analogues à celle de l'arrivée.</p>
Organisation de la classe l'après-midi		<p>Idem au matin.</p> <p>La non-scolarisation des TPS permettra d'assurer l'organisation de la sieste dans le respect des prescriptions sanitaires.</p> <p>Désinfection à l'issue.</p>
Accueil périscolaire du soir (16H15-19H)		Idem au matin. Désinfection à l'issue.

Le protocole sanitaire national décrit la procédure de gestion d'un cas de Covid p°52. Il détaille également les consignes pour l'ensemble du personnel et l'organisation des temps d'information/sensibilisation des élèves (distanciation, lavage des mains ...). Nous ne les détaillerons pas ici.

Après la réouverture de l'école, le présent dispositif local pourra faire l'objet d'évolutions pour tenir compte des premiers retours d'expérience. La réouverture des écoles décidée par le Gouvernement est un défi organisationnel à Milizac-Guipronvel comme ailleurs. Avec 358 élèves, il s'agit d'une grande école mais nous avons la chance de disposer de locaux spacieux et de personnels impliqués dans leurs missions. En avançant ensemble, dans le respect et l'écoute mutuels, nous mettrons tout en œuvre pour y arriver, dans l'intérêt de nos enfants.

Si l'instruction est obligatoire, la présence à l'école ne l'est pas. Aussi, au vu de ce dispositif, chaque famille effectue le choix, en fonction de ses contraintes, de décider du retour de son enfant à l'école ou de poursuivre la scolarisation exclusivement à distance.

